

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

S.T.N° ST 87/123
Objet

**CENTRE REGIONAL D'EN-
TRAINEMENT ET DE COMPE-
TITION DE TENNIS.
DEUXIEME TRANCHE
D'ENDE DE SUBVENTIONS**

DATE DE CONVOCATION
9 NOVEMBRE 1987

DATE D'AFFICHAGE
9 NOVEMBRE 1987

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 26

Nombre de votants 31

UNANIMITE

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
ROCHEFORT, LE
30 NOV. 1987

APPLICATION LOI N° 82-213
du 2-3-1982

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt sept
le Seize Novembre à 19 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - TAP - BOUTET - MOST -
DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET - M. BARBAT - M. BIROLLEAU -
M. CANDAU - Mme CENAC - M. COUNIL - Mmes DE GAYE - DEVIGNE -
FONTAN - GAUDIN - M. LAPERCHE - M. LE GUEUT - M. MARCONI -
M. MONNARD - M. POTENNEC - M. REVOLAT - M. ROUDOT - M. THOMAS
Mme BARRAUD-DUCHERON

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUSSEREAU par M. BENOIT - M. BERNARD par M. TAP
M. GÉOFFROY par M. BARBAT - M. PAPEAU par M. BIROLLEAU
M. RIVES par M. MONNARD

ABSENTS : Mme JEAN - M. LACOTTE

Mme DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

La première tranche de construction du Centre Régional d'Entrainement et de compétition de Tennis est en cours.

Elle comprend :

- Les travaux de démolition, les terrassements généraux,
la construction des bâtiments et des 3 courts couverts.

Une deuxième tranche, comprenant :

- La construction de l'hébergement des stagiaires au deuxième
niveau du bâtiment, le court central et les tribunes du central
bis, doit être réalisée pour terminer cette opération.

Il convient d'arrêter le plan de financement de cette deuxième
tranche estimée à 2.222.000 Frs H.T.

La répartition des participations des différents intervenants
s'établit comme suit :

- FONDS NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT.....	500.000 F.
- VILLE DE ROYAN	500.000 F.
- CONSEIL GENERAL	500.000 F.
- CONSEIL REGIONAL	361.000 F.
- LIGUE DE TENNIS	361.000 F.

./.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur

DECIDE :

- d'approuver la deuxième tranche de travaux à réaliser pour terminer le Centre Régional d'Entraînement et de Compétition de Tennis, cette deuxième tranche comprenant :
 - la construction de l'hébergement des stagiaires
 - le court central
 - les tribunes du central bis.

Le coût de cette deuxième tranche est estimé à la somme de 2.222.000 Frs H.T.

- d'approuver le plan de financement qui s'établit comme suit :

- FONDS NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT.. 500.000 F.
- VILLE DE ROYAN 500.000 F.
- CONSEIL GENERAL 500.000 F.
- CONSEIL REGIONAL 361.000 F.
- LIGUE DE TENNIS 361.000 F.

- de solliciter du F.N.D.S. du Conseil Général, du Conseil Régional et de la Ligue de Tennis, les participations définies par le plan de financement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Député-Maire
Le Premier Adjoint,



Y. TAP.

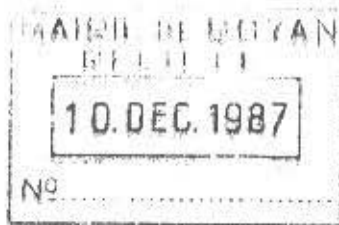
SOUS-PRÉFECTURE

DE

ROCHEFORT

SR/JP

ST 87/123



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le SOUS-PREFET
COMMISSAIRE-ADJOINT DE LA REPUBLIQUE
de l'Arrondissement de ROCHEFORT

à

Monsieur le MAIRE

de - ROYAN -

OBJET : Centre Régional d'Entrainement et de compétition de Tennis
2è Tranche
Demande de Subventions.

REFER : Délibération du Conseil Municipal S,T 87-I23 du 16
Novembre 1987 déposée le 30 Novembre 1987.

Au cours de sa séance susvisée, votre Conseil Municipal
a décidé la réalisation des travaux cités en objet.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que par courrier
de ce jour, j'ai adressé un exemplaire de la délibération dont
il s'agit à M. le Préfet, Commissaire de la République du Départe-
ment de la Charente-Maritime.

Vous ne manquerez pas d'être tenu informé de la suite
qui sera réservée à vos demandes.

Le Sous-Préfet
Commissaire-Adjoint de la République
de l'Arrondissement de ROCHEFORT

André DELAHAYE

N.B. A toutes fins utiles, il est signalé que la Sous-Préfecture
n'a réceptionné que trois exemplaires de la délibération
(1- Minute Sous-Préfecture, 1 à Mr. le Préfet, Commissaire
de la République du Département de Charente-Maritime,
1 qui vous a été retournée) au lieu de quatre exemplaires
annoncés dans votre bordereau de transmission.